

LA LETTRE S

#102 / Actualité du Siéml / Septembre 2025

SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire
// depuis 100 ans
l'énergie de la proximité



ÉDITO

On le sait, les communes nouvelles ont connu un succès exceptionnel dans notre département. Beaucoup d'effets de bord démographiques ont pu être supprimés progressivement, au fur et à mesure du développement de ces collectivités. Il en reste un à résoudre avant les municipales. Il concerne les critères d'éligibilité au fond d'aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACÉ). Ce fond représente la principale recette d'investissement du syndicat, avec près de 8 M€ par an qui permettent d'améliorer sensiblement la qualité de l'électricité distribuée en zone rurale. Les critères d'accès à ce fond sont essentiellement fondés sur la population. Moins de 2000 habitants, une commune est réputée rurale. Plus de 5000, elle est urbaine. Et entre les deux, on peut demander au préfet une dérogation sur la base de critères objectivables. Afin de ne pas générer d'effets de seuil dommageables, le législateur a accepté de raisonner à l'échelle des communes déléguées à titre dérogatoire, jusqu'en 2026, mais pas au-delà ! La Cour des comptes, dans son rapport de septembre 2022, a rappelé la nécessité de mettre fin à ce régime dérogatoire. Un groupe de travail prépare un projet de décret à ce sujet. Après quelques hésitations, il semblerait qu'enfin, ce groupe se dirige vers une solution simple et lisible : la fin pour les communes nouvelles des critères démographiques au profit de la grille de densité de l'INSEE ; une méthode qui incontestablement est plus en phase avec la réalité géographique de nos communes nouvelles !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

UNE RÉVISION À PÉRIMÈTRE CONSTANT QUESTIONS LES PLUS COURANTES ET RESSOURCES DISPONIBLES

Depuis juillet, la procédure de révision des statuts du Siéml est en cours de consultation auprès de ses collectivités membres. Pour les accompagner dans cette démarche, une documentation détaillée a été mise à leur disposition (cf. Ci-contre), complétée par l'appui de la direction générale, à la demande. C'est ainsi que des réponses ont pu être apportées aux diverses questions posées, portant le plus souvent sur les ressources mobilisables pour éclairer la décision et parfois sur des enjeux de fonds, liés aux compétences et à la gouvernance du syndicat.

Les questions sur les compétences

Les nouveaux statuts présentent les activités du syndicat par domaines d'intervention, ventilés par type de compétences. Ils ont introduit les notions de compétences subsidiaires et de compétences annexes, en complément des traditionnelles compétences obligatoires et optionnelles. Ces évolutions rédactionnelles ont pu inquiéter les services juridiques de certaines collectivités, craignant que l'approbation des statuts n'entraîne en creux des transferts de compétence non souhaités. L'occasion de rappeler à nos adhérents que cette révision de statuts s'effectue à périmètre constant, l'énumération des différentes compétences du syndicat ayant plutôt comme objectif de renforcer sa capacité à agir, si ses adhérents le lui demandent, dans des secteurs jusqu'alors mal identifiés.

Une harmonisation nécessaire dans certaines communes nouvelles

Par ailleurs des communes nouvelles ont pu constater, en lisant l'annexe récapitulant les compétences transférées, que le périmètre de certaines compétences était tracé à l'échelle de leurs communes déléguées et qu'il fallait harmoniser l'exercice de ces compétences à l'échelle de la commune nouvelle. Un constat que le syndicat partage mais qui est indépendant de la révision statutaire. Une réflexion sera lancée en ce sens au tout début de la prochaine mandature.

RESSOURCES EN LIGNE

- [Projet de statuts](#)
- [Synthèse et FAQ](#)
- [Diaporama de présentation](#)
- [Modèles de rapport et de délibération](#)

[www.sieml.fr/
reforme-statuts-2025](http://www.sieml.fr/reforme-statuts-2025)

QUELQUES DÉFINITIONS

→ **Compétences subsidiaires**
Elles sont le prolongement de la compétence obligatoire relative à la distribution publique d'électricité. L'exemple le plus évident est la faculté du syndicat de réaliser des travaux sur le réseau électrique concédé à Enedis. Aucune autre collectivité ne pourrait exercer cette compétence.

→ **Compétences annexes**
Elles regroupent les compétences qui en théorie peuvent être exercées conjointement par plusieurs niveaux de collectivités. On aurait pu aussi parler de compétences partagées.

L'exemple le plus parlant est la capacité à agir du syndicat en matière de maîtrise de la demande en énergie (MDE). Les EnR également sont souvent présentées comme une compétence partagée, malgré les controverses juridiques à ce sujet.

PROGRAMME BEE 2030 PROCHAINE SESSION EN 2026

L'appel à projets BEE 2030 concernant les aides à la rénovation énergétique et les énergies renouvelables thermiques dans le bâti public est clos. Le programme pour la période 2023/2026 a été en totalité engagé. Les collectivités peuvent néanmoins d'ores et déjà déposer des dossiers pour 2026 sans que cela ne préjuge, ni dans son principe, ni dans son montant, d'une décision d'attribution d'une aide éventuelle. Ce dépôt acte la prise en compte du projet par le Siéml pour une instruction future. Information auprès du conseiller ou référent de votre commune.

ATTRIBUTION DES MARCHÉS 2026 ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les marchés de travaux de réseaux électriques de maintenance et rénovation de l'éclairage public, attribués cet été, intègrent deux nouveaux engagements RSO : réduire l'empreinte carbone des chantiers et favoriser l'insertion sociale. Dans le cadre d'une démarche de progrès, les entreprises titulaires et le Siéml s'engagent à prévenir la production de déchets en privilégiant le réemploi ou le recyclage des matériaux et plus largement à mesurer et réduire l'impact environnemental des chantiers. Chaque titulaire doit également respecter une clause d'insertion sociale représentant 315 heures par an. Cette clause vise à encourager l'intégration des publics éloignés du marché du travail et à soutenir les parcours d'insertion en collaboration avec des structures spécialisées. Le Siéml a été accompagné par le Conseil départemental pour élaborer cette obligation.

UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ SYNDICAL POUR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Après la disparition de Jacques-Olivier Martin en mai dernier, le nouvel adjoint à la voirie de la mairie d'Angers, Florian Rapin, siégera pour la première fois au comité syndical du 21 octobre, en tant que délégué désigné par Angers Loire Métropole.

NOUVEAUTÉS À CONSULTER



Planifier le développement des énergies renouvelables ? Gaëlle Lorriau, ingénierie territoriale au Siéml, présente ses missions ou comment accompagner les intercommunalités dans l'élaboration de stratégies adaptées en s'appuyant sur une équipe d'experts, des outils partagés et un écosystème de partenaires locaux.

→ <https://urlr.me/J6DPW8>



Le livret "Nos projets de service" est le résultat d'un travail engagé par les équipes du Siéml à la suite de l'adoption, en 2021, de la feuille de route de la mandature. Il synthétise 20 objectifs stratégiques, 89 objectifs opérationnels et plus de 400 actions qui guideront l'administration du syndicat dans les années à venir.

→ www.sieml.fr/publications

AGENDA

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

JEU. 2 OCT.	Rendez-vous Siéml > Le May-sur-Èvre
MAR. 9 OCT.	Bureau du Siéml
15, 16 ET 17 OCT.	Congrès Amorce > Angers
LUN. 20 OCT.	Inauguration de la 150000 ^e borne Advenir avec l'Avere France > Angers
MAR. 21 OCT.	Comité syndical

→ Agenda 2025 : www.sieml.fr/agenda

À L'OCCASION DES 100 ANS

UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DE NOS MÉTIERS

Cet été, une campagne visuelle a mis en lumière l'action quotidienne des agents du Siéml sur le terrain. Huit illustrations mettent en scène les différents métiers du syndicat et leur valeur ajoutée avec une signature commune : "Le Siéml, depuis 100 ans, l'énergie de la proximité". L'ensemble de la campagne peut être consulté sur la page Siéml

de LinkedIn : → www.linkedin.com/in/sieml



Rappelons pour mémoire que la grande soirée du 14 novembre au Centre de congrès d'Angers marquera le point d'orgue de la célébration du centenaire. Les invitations personnalisées ont été envoyées mi-septembre et nécessitent impérativement une inscription avant le 17 octobre.

3 SYNDICATS À LA MANŒUVRE

POUR ACCUEILLIR LE CONGRÈS AMORCE EN ANJOU !

Du 15 au 17 octobre, 800 congressistes se retrouveront à Angers pour échanger sur les enjeux de l'eau, des déchets et de l'énergie. Pour la première fois, trois acteurs locaux - le SIVERT, le Siéml et le Syndicat d'Eau de l'Anjou - s'unissent pour co-organiser ce grand événement. Une collaboration qui illustre la capacité du territoire à agir concrètement pour la transition écologique et valorise l'Anjou, à travers des ateliers, des visites techniques ou la découverte d'un riche patrimoine. Cette année, le congrès national d'Amorce pose une question au cœur des défis actuels « Transition écologique et énergétique : comment faire plus avec moins ? ».

→ [Inscription sur www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)

RETOUR SUR



Jean-Luc Davy, président du Siéml, et Gilles Bourdouleix, maire de Cholet et président de Cholet Agglomération, ont inauguré la première station de recharge urbaine de Cholet. Déployée sous la marque Ouest Charge, cette station est équipée de bornes conçues pour répondre aux besoins en centre-ville.